

## ELEMENTS ATTENDUS POUR L'INSPECTION DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR SBSSA

**L'enseignant mettra à disposition de l'Inspecteur au début de la visite les éléments suivants et sera en mesure de répondre au cours de l'entretien d'inspection à des questions relatives à ces domaines.**

### **Notice individuelle :**

- renseignements civils (nom, nom de jeune fille, prénom, date de naissance, situation de famille) et administratifs (situation, échelon, date de la dernière inspection, service d'enseignement) ;
- parcours d'études, diplômes ;
- parcours professionnel (Education nationale et hors Education nationale) et fonctions assurées au cours de la carrière d'enseignant ; certificat de langue étrangère niveau 2 ;
- AFPS, PCS1, SST (certificat ou monitorat), 2 CA-SH : date d'obtention ;
- formation continue effectuée et réinvestissement dans ses pratiques pédagogiques ;
- participation aux instances de l'établissement : CA, CLV, CESC, CHS... ;
- utilisation des outils numériques (à préciser) ;
- brève description du groupe classe (spécialité, effectif et motivations, emploi du temps).
- projet professionnel éventuel : concours envisagé, besoins en formation ;

### **Documents pédagogiques :**

- référentiel de formation et documents de cadrage académiques ;
- progression envisagée, plan de formation pour le cycle observé, projets mis en œuvre ... ;
- documents de conception de séquence et de séances : les compétences développées, les objectifs retenus, les contenus, l'évaluation finale envisagée ;
- documents pédagogiques distribués aux élèves ;
- documents support d'évaluation CCF ;
- cahier de textes de la classe et/ou du professeur (imprimer la version numérique) ;
- et de manière générale, tout document témoignant du travail réalisé avec les élèves ou du travail construit en équipe pédagogique.

Pour les professeurs affectés en SEGPA :

- La progression sera remplacée par les projets mis en œuvre l'année précédente le cas échéant et les projets programmés pour l'année en cours.

Pour les professeurs affectés en formation d'aide-soignante, d'auxiliaire de puériculture ou d'aide médico-psychologique :

- l'organisation pédagogique modulaire retenue ;
- les conditions de mise en œuvre de l'AFGSU.

### **L'entretien permettra de justifier les choix didactiques et pédagogiques.**

Il portera sur l'observation du face à face pédagogique et pourra également porter sur différents points relatifs à l'implication dans la vie de l'établissement et le système éducatif :

- modalités de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle ;
- travail en équipe, projets pluridisciplinaires, liens avec les professionnels, suivi des PFMP, prise en compte de l'EDD, implication dans les classes à PAC, scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- implication dans le suivi, l'orientation et l'insertion des élèves, en particulier dans les situations de décrochage ;
- contribution aux actions de promotion de l'établissement et participation et/ou développement des relations avec l'extérieur : familles, entreprises, autres établissements du bassin de formation... ;
- implication dans des missions particulières aux niveaux académique et national : commissions de choix de sujets, animation de formation, jury de concours de recrutement des PLP ...

Vous pouvez vous référer au « référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation B.O n° 30 du 25 juillet 2013 – arrêté du 1 juillet 2013 ».